

**3 0 SEP. 2020**

**Arrêté du 2020 portant délégation de signature pour la direction en charge de la communication du groupe de la Caisse des dépôts et consignations**

CDC-AD20026

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,  
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-0 et suivants ;  
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;  
Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Arrête :

#### **Article 1**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, y compris ceux relatifs aux contrats relevant des dispositions du code de la commande publique, dans la limite des attributions de la direction en charge de la communication du groupe, à Mme Sophie Quatrehomme, directrice, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Bruno George, directeur adjoint.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Quatrehomme, délégation est donnée à Mme Sylvie Roger, responsable du service mécénat et partenariats de la direction, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de son service, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Quatrehomme, délégation est donnée à M. Jean-Michel Roullé, responsable du département communication Retraites et solidarité de la direction, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de son service, y compris ceux relevant des dispositions du code de la commande publique.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel Roullé, délégation est donnée à Olivier Enard, responsable communication Paris, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les mêmes actes à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Quatrehomme, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Dupasquier, directeur du Département chargé de la communication de la Banque des territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de ses attributions, à l'exception des actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions de la Direction chargée de la Banque des territoires.

M. Jean-Pierre Dupasquier est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi

relève des attributions du Département chargé de la communication de la Banque des territoires.

**Article 5**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait, le

**30 SEP. 2020**

Eric Lombard

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Lombard', is positioned below the printed name.